

Le point sur le classement

- Pour la troisième année consécutive, la **Nouvelle-Zélande** occupe la première place du classement pour la facilité de faire des affaires, arrivant en tête pour plusieurs des indicateurs *Doing Business* : création d'entreprise, transfert de propriété et obtention de prêts.
- Cinq autres économies de l'OCDE figurent dans les dix premières places du classement 2019 : le **Danemark** (3^e), la **Corée** (5^e), la **Norvège** (7^e), les **États-Unis** (8^e) et le **Royaume-Uni** (9^e).
- Parmi les autres grands pays membres de l'OCDE, l'**Allemagne** occupe le 24^e rang, devant l'**Espagne** (30^e), la **France** (32^e), le **Japon** (39^e) et l'**Italie** (51^e).
- La **Grèce** (72^e), le **Luxembourg** (66^e) et le **Chili** (56^e) se retrouvent dans les dernières places du classement.
- Les pays de l'OCDE se distinguent particulièrement dans les domaines suivants : la création d'entreprise, l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'exécution des contrats, le règlement de l'insolvabilité, le commerce transfrontalier et le paiement des taxes et impôts.
 - Dans les pays à revenu élevé de l'OCDE, le taux de recouvrement en cas de procédure d'insolvabilité s'élève à 70,5 cents par dollar, soit près du double de la moyenne mondiale (36,5 cents).
 - Dans les pays de cette région, il faut en moyenne 20 jours pour enregistrer une mutation de titre de propriété, contre plus de 47 jours pour la moyenne mondiale.

Le point sur les réformes

- Quelque 47 % des pays de la région ont introduit des réformes dans au moins un des domaines couverts par *Doing Business*. Au total, ce sont 23 réformes qui ont été mises en œuvre dans 16 des 34 pays de la région l'an dernier.
- C'est dans le domaine de l'exécution des contrats que l'on dénombre le plus de réformes dans les pays de la région. Sept pays ont engagé des réformes dans ce domaine : le **Canada**, le **Chili**, le **Danemark**, l'**Irlande**, la **Pologne**, la **République slovaque** et la **Slovénie**. Le paiement des taxes et impôts totalise quant à lui 4 réformes l'an dernier, en **Finlande**, en **Hongrie**, en **France** et en **Lituanie**.
- Avec trois réformes chacune à leur actif, la **France** et la **Lituanie** sont les pays les plus réformateurs de la région.
 - Pour la première fois, la **France** a facilité l'accès à l'électricité en rationalisant la procédure d'inscription et en réduisant le délai des travaux extérieurs.
 - La **Lituanie** a renforcé la protection des investisseurs minoritaires en durcissant les obligations d'information concernant la rémunération des directeurs et autres cadres dirigeants sur une base individuelle.
- Parmi les autres pays réformateurs, on note la **Belgique**, le **Chili** et l'**Irlande**, qui ont chacun engagé deux réformes.
- Sur les trois pays de la région qui ont progressé dans le classement l'an dernier, c'est la **Belgique** qui enregistre les progrès les plus significatifs, devant le **Danemark** et la **Norvège**.

Les faits saillants :

- Parmi les changements introduits cette année, on note que l'indicateur « distance de la frontière » a été renommé « facilité de faire des affaires », afin de mieux refléter son objectif principal qui est de mesurer les progrès enregistrés en valeur absolue en direction des meilleures pratiques (sans que le calcul ne soit modifié).
- Aucun changement n'a été introduit cette année ni dans la méthodologie ni dans le calcul de la note de la facilité de faire des affaires, qui sous-tend le classement *Doing Business*.
- Cette année, le rapport présente quatre études de cas qui soulignent les avantages :

- De la formation annuelle obligatoire des agents de la fonction publique et des utilisateurs des registres du commerce et des registres fonciers ;
- De la formation des agents de dédouanement et des commissionnaires en douane ;
- Du cadre réglementaire robuste du secteur de l'électricité et de la certification de la profession d'électricien ;
- De la formation et de la spécialisation des juges.

Classement des pays à revenu élevé de l'OCDE

Pays	Rang (1-190)	Facilité de faire des affaires (0-100)		Nombre de réformes	
	DB2019	DB2018	DB2019	DB2018	DB2019
Australie	18	80,14	80,13	0	0
Autriche	26	78,54	78,57	0	0
Belgique	45	71,71	73,95	1	2
Canada	22	78,88	79,26	0	1
Chili	56	71,44	71,81	0	2
République tchèque	35	76,05	76,10	1	0
Danemark	3	84,05	84,64	0	1
Estonie	16	80,49	80,50	0	0
Finlande	17	80,30	80,35	0	1
France	32	76,30	77,29	2	3
Allemagne	24	78,90	78,90	0	0
Grèce	72	68,20	68,08	1	1
Hongrie	53	71,94	72,28	2	1
Islande	21	79,30	79,35	0	0
Irlande	23	79,42	78,91	0	2
Israël	49	72,59	73,23	1	1
Italie	51	72,71	72,56	2	0
Japon	39	75,60	75,65	1	0
République de Corée	5	84,15	84,14	0	0
Lettonie	19	79,26	79,59	0	0
Lituanie	14	80,54	80,83	4	3
Luxembourg	66	69,01	69,01	1	0
Pays-Bas	36	76,03	76,04	1	0
Nouvelle-Zélande	1	86,59	86,59	1	1
Norvège	7	82,70	82,95	2	0
Pologne	33	77,31	76,95	0	1
Portugal	34	76,62	76,55	0	0
République slovaque	42	74,88	75,17	1	1
Slovénie	40	75,59	75,61	1	1
Espagne	30	77,61	77,68	1	0
Suède	12	81,27	81,27	0	0
Suisse	38	75,68	75,69	1	0
Royaume-Uni	9	82,32	82,65	0	1
États-Unis	8	82,76	82,75	0	0

Source : Base de données *Doing Business*.

Note : Les classements sont établis en fonction des notes moyennes pour la « facilité de faire des affaires » de chacun des pays pour les dix thématiques prises en compte dans le classement 2019. Cette mesure indique l'écart de chaque économie par rapport aux meilleures pratiques mondiales observées en termes de réglementation commerciale. Une note plus élevée indique un environnement des affaires plus efficient et un cadre juridique plus solide.